



Délibération portant avis de la conférence régionale de santé et de l'autonomie sur la proposition d'objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle des formations de pharmacie

Contexte du projet de décision

Conformément au décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, et en application de l'article R631-1-6 du code de santé publique, la CRSA doit être consultée pour avis sur la fixation par les universités des capacités d'accueil en deuxième ou en troisième année du premier cycle pour l'année universitaire suivante, ainsi que leur prospective de capacité d'accueil pour les cinq années suivantes.

Date et lieu de la consultation

Par vote électronique, ouvert du 7 au 8 décembre 2021.

Observations

Après avoir pris connaissance des propositions établies et en avoir débattu lors de la commission permanente du 2 décembre 2021 et de l'assemblée plénière du 6 décembre 2021, la CRSA :

- salue la qualité des concertations engagées en région afin d'établir les propositions qui seront adressées au niveau national ;
- appelle de ses vœux que les difficultés de recrutement rencontrées par certaines pharmacies d'officine ou d'établissements de santé puissent également faire l'objet d'une attention particulière.

Avis

La CRSA donne un avis favorable sur la proposition d'objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle des formations de pharmacie.

Vote de la délibération

Votants : 64
Favorable : 58
Défavorable : 2
Blanc : 4
Abstention : 29

La présidente de la CRSA,

Madame Pascale DESPRES